

# Appel à projets 2020

## Soutenir les jeunes en souffrance psychique

---

Addictions, risques suicidaires, troubles des conduites alimentaires, émergence des pathologies psychiatriques...

*Date limite de réception des dossiers: 15 janvier 2020*

### Contexte

L'adolescence se caractérise par une période de fragilité particulière pouvant entraîner une détresse propice aux conduites à risque et l'émergence de troubles psychiques. C'est d'ailleurs souvent dans cette période qu'apparaissent les premiers symptômes de psychopathologies.

En France, **un tiers des suicidants a moins de 25 ans** et, si la mortalité des jeunes par suicide est en recul depuis plus de dix ans, la France reste l'un des pays européens les plus touchés: 16% des décès de la classe d'âge 15-25 ans lui sont imputables.

**L'anorexie mentale et la boulimie** sont des pathologies fréquentes et dévastatrices: ces troubles des conduites alimentaires (TCA) concernent 600 000 jeunes en France et sont la 3<sup>e</sup> maladie chronique de l'adolescence.

Également, la **consommation de substances psychoactives** (alcool, tabac, cannabis, ...) ainsi que **l'utilisation excessive des nouvelles technologies** (jeux vidéo, internet...) peuvent entraîner un comportement addictif chez les jeunes avec des conséquences sur leur santé physique et psychique, leur vie sociale et affective, dont par exemple le risque de décrochage scolaire ou d'isolement social.

Une enfance ou une adolescence marquée par des violences physiques ou psychologiques sur soi ou

au sein des familles, par l'exil et les violences vécues au cours des parcours migratoires ou plus généralement les brutales ruptures de vies peuvent entraîner des états de stress post-traumatiques ou parfois même des **psycho-traumatismes** durables qui hypothèquent le bon développement et l'épanouissement psychique des jeunes.

Enfin, la plupart des **troubles psychiatriques** apparaît au moment de l'adolescence ou de l'entrée dans la vie adulte. Le repérage précoce de ces troubles est un enjeu majeur car il est un facteur déterminant pour l'efficacité de la prise en charge pour les patients et leurs familles.

Repérer, diagnostiquer et orienter rapidement vers des professionnels qualifiés ces jeunes, qui le plus souvent n'expriment aucune demande spontanée, permet de prévenir des crises aux conséquences parfois dramatiques et d'accompagner des situations avant qu'elles ne s'enkystent et se chronicisent.

Intégrer des dispositifs de soins adaptés qui tiennent compte des besoins des jeunes et qui associent leurs proches, reconnus comme des alliés par les professionnels de soins, permet de renforcer l'adhésion des jeunes, de limiter les effets délétères de la maladie et de favoriser leur guérison et/ou leur autonomisation.

Depuis plusieurs années, la Fondation de France aide à mettre en œuvre les conditions d'une plus grande réactivité et d'une approche thérapeutique plus efficace en direction des jeunes en souffrance psychique (TCA, addictions, risques suicidaires...).

Elle souhaite en 2020 poursuivre son action, en intensifiant son soutien pour le repérage et l'orientation précoces, l'accès et le maintien dans le parcours de soins.

## Objectifs et thématiques

L'objectif de cet appel à projets est de financer des initiatives visant à :

- améliorer le repérage précoce et l'accès aux soins des jeunes présentant des risques importants en matière d'addictions, de TCA, de risque suicidaire ou autre souffrance psychique en partenariat avec des structures de soins ;
- améliorer le repérage précoce et l'accès aux soins des jeunes présentant l'émergence de troubles psychiatriques ;
- et/ou améliorer l'adhésion des jeunes aux parcours de soins<sup>1</sup> entamés et leur suivi.

Les projets doivent être portés **par une équipe** et s'inscrire impérativement dans **des dispositifs de soins formalisés**. Ainsi, les projets portés par des institutions ne relevant pas du soin devront **obligatoirement présenter une articulation solide avec le secteur spécialisé** (par exemple, des consultations psychothérapeutiques au cœur d'institutions socio-éducatives).

Enfin, il est essentiel que les structures présentant des projets démontrent leur capacité à cibler précisément les jeunes en situation de vulnérabilité particulière vis-à-vis des troubles cités ci-dessous.

Les projets peuvent couvrir une ou plusieurs des problématiques suivantes :

- les addictions avec ou sans substance (alcool, cannabis, jeux vidéo, écrans...);
- les risques suicidaires ;
- les TCA (anorexie, boulimie, hyperphagie...);
- d'autres problématiques psychiques et de mal-être (dépression, troubles anxieux, comportements violents, psycho-traumatismes...);
- des troubles psychiatriques émergents (schizophrénie, troubles bipolaires...).

Les thématiques suivantes sont exclues de l'appel à projets :

- les problématiques relevant exclusivement de la santé somatique ;
- les conduites sexuelles à risques (contraception, IST/VIH);
- l'hygiène alimentaire et l'obésité.

Dans le cas de publics très précaires (jeunes en errance, en placement judiciaire, mineurs étrangers non accompagnés...), les projets pourront inclure des problématiques d'accès aux droits et de couverture médicale voire de santé générale (type bilans de santé), à condition de viser prioritairement des objectifs de santé psychique.

## Bénéficiaires visés par cet appel à projets

**Les jeunes âgés de 12 à 25 ans.**

**L'entourage de ces jeunes :** parents, fratries, enfants, ou proches occupant une place déterminante dans l'étayage affectif des jeunes.

**Les professionnels des structures accueillant des jeunes en difficulté** (voir ci-après, « Qui peut répondre ? »).

## Initiatives concernées

La Fondation de France souhaite soutenir des projets innovants qui visent notamment :

- **le renforcement des compétences des professionnels :**
  - professionnels en lien avec les jeunes (amélioration des capacités de repérage, d'orientation vers les soins et de suivi) ;
  - professionnels de santé (expérimentation de nouvelles approches, supervision, échange de pratiques...);
- **la création ou la consolidation de partenariats ou de réseaux :**
  - renforcement de la coordination des acteurs ;
  - création ou consolidation de réseaux de soins dédiés aux TCA ou aux conduites suicidaires ;
- **la création ou la consolidation d'équipes mobiles :**
  - équipes mobiles mixtes, co-pilotées par des professionnels de l'éducation ou du social, ainsi que par une équipe de soins pour aller vers les jeunes les plus en difficulté ;

1 Selon la définition de l'ARS, le parcours de soins s'entend comme « la trajectoire globale des patients et usagers dans leur territoire de santé (...). Il nécessite l'action coordonnée des acteurs de la prévention, du sanitaire, du médico-social et du social ».

- équipes mobiles portées par des professionnels hospitaliers pour étendre et favoriser l'accès rapide aux soins;
- **le développement d'outils:**
  - outils d'évaluation des besoins des bénéficiaires;
  - outils de suivi clinique des patients dont numériques...
- **l'accompagnement et le suivi du parcours de soins:**
  - accompagnement thérapeutique de jeunes inscrits dans un parcours de soins;
  - dispositifs permettant de faciliter le parcours de soins et le suivi post-hospitalier des jeunes;
- **le renforcement du rôle de l'entourage:**
  - consultations familiales, développement de compétences psycho-sociales...

## Qui peut répondre ?

Ces projets pourront être portés par :

- les services hospitaliers publics ou privés à but non lucratif qui accueillent des jeunes;
- les structures de soins publiques, ou les établissements de santé privés d'intérêt collectif (Espic), pour intervenir hors leurs murs ou à distance;
- les centres de soins en addictologie, les consultations jeunes consommateurs;
- les structures accueillant des jeunes en difficulté (missions locales, centres éducatifs fermés, maisons d'enfants à caractère social, maisons des adolescents, centres sociaux, PAEJ, établissements scolaires, etc.), à la condition impérative que ce soit en partenariat avec des structures de soins, pour développer des passerelles vers les soins ou des dispositifs de maintien dans le soin;
- les associations d'aide aux usagers et aux familles.

**Les porteurs de projets doivent impérativement justifier d'un minimum de 2 ans d'expérience** auprès du public concerné et d'une implantation du projet sur le territoire national : métropole et DROM-COM.

Les structures bénéficiant déjà d'un financement de la Fondation de France sur ce programme au-delà de 2020 ne peuvent pas déposer de demande en 2020.

## Exemples de projets soutenus en 2019

### Soutien des jeunes MNA en souffrance psychique

L'association propose de former, animer et soutenir un réseau de professionnels aux problématiques de jeunesse, de migration et de santé mentale et de créer une équipe de liaison santé-sociale dédiée aux mineurs non accompagnés (MNA) à travers des consultations-orientations ainsi que des thérapies individuelles et collectives.

### Un CSAPA mobile pour les jeunes

L'association propose une démarche globale, articulée autour de trois axes complémentaires : une offre de soins dans un CSAPA mobile (camping-car), une sensibilisation et formation des acteurs de terrain ainsi qu'une coordination des acteurs du champ sanitaire, médico-social et social avec des interventions de prévention dans des locaux scolaires ou de formation.

### Espace Numérique pour Adolescents (EN-Ado)

Le projet Espace Numérique pour Adolescents (EN-Ado) intègre les nouvelles technologies de télécommunication dans la prise en charge des adolescents en souffrance psychique, grâce à un espace numérique permettant des visio-consultations avec des professionnels de la santé mentale. De plus, le projet propose un espace de chat et de communication entre les jeunes, supervisé par des professionnels et permet de répondre aux besoins d'informations des adolescents sur leurs problématiques.

## Modalités de soutien

**Durée:** de un à trois ans selon les besoins. Néanmoins, les projets pluriannuels sont encouragés.

**Budget:** quoique prioritairement affectée à la mise en œuvre des actions visant directement les bénéficiaires ciblés, la subvention attribuée pourra néanmoins financer les frais de fonctionnement liés au démarrage de l'action.

Pour les créations d'équipes mobiles, le budget proposé doit être pluriannuel et cofinancé, afin de vérifier l'inscription de l'action dans la durée.

## Critères de sélection

Les projets seront analysés selon les critères suivants :

- la **connaissance et la capacité d'identification des bénéficiaires** ciblés et de leurs besoins ;
- le **contexte local**, faisant clairement état des besoins identifiés mais aussi des ressources existantes pour les jeunes ;
- la qualité et le degré de formalisation des **partenariats** proposés avec les structures de soins, notamment pour les projets visant à favoriser l'accès des jeunes aux soins ;
- la faisabilité du projet (file active, capacité d'accueil, temps nécessaire aux ressources humaines pour développer l'action) ;
- la qualité de mise en œuvre d'une évaluation de l'impact des actions sur les jeunes ;
- les cofinancements et gages de pérennité du projet.

En cas de projets de qualité égale, les projets ciblant des publics en situation de vulnérabilité socio-économique seront privilégiés.

**Ne seront pas retenues les demandes concernant :**

- les **charges récurrentes ou activités habituelles des structures** ;
- l'**organisation de manifestations ou autres actions ponctuelles** ;
- les **actions de prévention, sensibilisation ou information généralistes** ;
- les **projets visant les jeunes en général, et pas spécifiquement les jeunes en souffrance psychique** ;
- les **projets d'accès aux soins n'étant pas mis en œuvre en partenariat avec une structure de soins** ;
- les **projets présentés par des prestataires extérieurs et non par les interlocuteurs directs et habituels des familles ou des jeunes (par exemple, un projet de**

**formation doit être porté par la structure formée et non par le prestataire) ;**

- les **initiatives déjà réalisées** ;
- le **financement du remplacement des personnes en formation, ou des salaires des personnels pendant la formation** ;
- les **projets de formation sans dynamique d'équipe (formations isolées)**.

## Comment répondre ?

Vous trouverez l'ensemble des modalités de candidature sur le site de la Fondation de France [fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org) (rubrique *Trouver un financement*).

**Attention, les candidatures se font uniquement en ligne au plus tard le 15 janvier 2020 avant 17 h.**

**Nous vous recommandons vivement de créer votre profil très rapidement et d'anticiper au maximum l'enregistrement des renseignements administratifs liés à votre structure.**

Il vous sera alors possible d'accéder à tout moment au contenu de votre dossier de demande de subvention et de ne le transmettre qu'une fois sa rédaction achevée.

Pour toute information sur les critères et le processus de sélection, vous pouvez vous adresser à **Mélanie Hubault – programme Santé des jeunes**  
Tél. : 01 44 21 31 44 – [santedesjeunes@fdf.org](mailto:santedesjeunes@fdf.org)

L'annonce des projets subventionnés se fera au courant de l'été 2020 et sera exclusivement communiquée par courrier.

## Notre contribution aux Objectifs de développement durable

Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance.

Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France.

Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue.

Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org), rubrique *Nous connaître / ODD : nos engagements*.

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 857 fondations abritées soutiennent chaque année près de 10 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux : aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.

40 avenue Hoche  
75008 Paris  
Tél. : 01 44 21 31 00  
[fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org)



Fondation  
de  
France